

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le mardi 3 février à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Damien GOURGAUD, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Salvator DI VINCENZO, Anthony BEJUIS, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aurélien ROJON, Georges GUERREIRO.

Absents : Christelle BOUICH (pouvoir à Denis MOLLIERE), Stéphanie BURIAS

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2026
- PROJETS SOUMIS À DELIBERATION :



01-02-26	Décisions de cession des 14 chemins ruraux après enquête publique Pour les 4 premiers chemins ruraux le maire propose un vote à main levée en s'appuyant sur un consensus lors de la réunion du 26 février. <i>Question : êtes vous favorable à la vente des 4 chemins ruraux n°11, 16b, 17 et 19 ?</i> → Unanimité pour la vente Pour les 4 chemins ruraux suivants il propose également un vote à main levée pour la même raison et pour ne pas poursuivre le projet de vendre car les propriétaires riverains de ces chemins ne se sont pas manifestés ou se sont opposés à la vente. <i>Question : êtes-vous favorable à la vente des 4 chemins ruraux n°09, 22, 42 et 53b ?</i> → Unanimité contre la vente – Raphaël GALLIN-MARTEL n'a pas pris part au vote car sa famille est concernée. En conséquence, ces 4 chemins 09, 22, 42 et 53b restent ruraux et donc propriété privée de la commune. Pour le Cr24 le maire propose également un vote à main levée en s'appuyant sur le conseil privé du 26 février. <i>Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°24 ?</i> → Unanimité pour la vente Pour le Cr49 le maire propose un vote à bulletins secrets. <i>Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°49 ? 13 votants (Aurélien s'abstient car concerné par la décision)</i> → 6 oui pour la vente, 5 non et 2 blancs, donc le chemin rural n°49 sera mis en vente Pour le Cr51 le maire propose un vote à bulletins secrets. <i>Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°51 ?</i> → 7 oui à la vente, 5 non 2 blancs, donc le chemin rural n°51 sera mis en vente Pour le Cr14 le maire propose un vote à bulletins secrets. <i>Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°14 ?</i> → 2 oui à la vente, 10 non 2 blancs, donc le chemin n°14 reste rural et donc propriété privée de la commune. Pour le Cr15 le maire propose un vote à bulletins secrets. <i>Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°15 ?</i> → 13 votants (Christelle BOUICH s'abstient car concernée par la décision) 2 oui à la vente, 11 non, donc le chemin n°15 reste rural et donc propriété privée de la commune. Pour le Cr16 le maire propose un vote à bulletins secrets. <i>Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°16 ?</i> → 4 oui à la vente, 10 non, donc le chemin n°16 reste rural et donc propriété privée de la commune.
02-02-26	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Adopté à l'unanimité (le maire ne prend pas part au vote)
03-02-26	Affectation des résultats 2025 Adopté à l'unanimité
04-02-26	Convention avec l'école privée sous contrat de Plampalais à Saint Geoire en Valdaine pour des frais de scolarité en petite et moyen section de maternelle Adopté à l'unanimité

Le Maire, Denis MOLLIERE

